02

PROJET D'EXTENSION DU CAMPING LE PETIT ROCHER

Avenue du Docteur MATHEVET
85 560 LONGEVILLE SUR MER

15-38

maitre d'ouvrage: LE PETIT ROCHER
4 RUE AUGUSTE HERBERT - 85 560 LONGEVILLE SUR MER

PA

date : 14 06 2018

éch.:

fichier:

PAD ARCHITECTES

PERIOT ARCHITECTURE DURABLE
4 RUE DE LA PASSERELLE
85100 LES SABLES D'OLONNE
Tel. 02.51.32.32.74 - Fax. 02.51.32.34.37
contact@padarchitectes.com - www.padarchitectes.com

PA2 - NOTICE

NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET
(Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme)

1) PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS :

Le projet s'implante sur la parcelle cadastrée ZT 78p d'une surface de 1 072 362m². La surface concernée par le projet représente 1.22ha.

Le terrain appartient à l'ONF. Il est localisé au camping du Petit Rocher, sur l'avenue du Docteur Mathevet à Longeville sur mer.

Le site est un bois jeune, bordé au sud par l'avenue, à l'ouest par le camping le Petit Rocher, et par la continuité du bois appartenant à l'ONF au nord et à l'est.

Aucune construction n'est présente sur la zone concernée.

Le bois est constitué essentiellement de pins, d'accacias, de chênes et d'érables.

2) PRESENTATION DU PROJET :

Quel aménagement est prévu sur le terrain ?

Une voie centrale et uniquement piétonne desservira 44 HLL. La voie sera cependant accessible aux véhicules de secours et aux voiturettes électriques pour l'entretien des HLL.

44 HLL avec terrasse sont implantés.

Les stationnements s'effectuent à l'extérieur du bois à l'entrée de la voie centrale.

Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?

La voie centrale structure le plan de masse du projet.
Deux types de HLL sont prévus : les Ecolodges et les Yakalodges.
Les HLL les plus proches du camping existant sont des Ecolodges, du fait de leur écriture en adéquation avec l'esprit du camping.
Les HLL les plus éloignés de la « couture » entre l'existant et l'extension sont des Yakalodges, du fait de leur architecture connotée nature et camping sauvage.
Chaque HLL s'implante autour de clairières, espaces clairsemés qui pourront être aménagés de banc et d'équipements ludiques légers à l'usage des vacanciers.

Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?

La clôture sera en grillage soudé métallique coloris vert.

La végétation longeant l'avenue sera au maximum conservée afin de dissimuler les aménagements depuis l'espace public.

Quels sont les matériaux et couleurs de la construction ?

ECOLODGE : Ensemble des bois en pin sylvestre traité autoclave
- Pieux en pin rouge traité classe IV
- Terrasse bois
- Ossature épicéa
- Bardage douglas brut vertical
- Menuiseries PVC beige RAL1015
- Toile coloris beige RAL1015 (couverture et murs partiellement)
- Garde-corps filet polyester maille 40x40

YAKALODGE : Structure bois
- Toile coloris aléatoires (taupe RAL7003, dune RAL7032, fauve RAL1019, gazelle RAL7023) pour couverture et parois
- Menuiserie Aluminium
- Terrasse bois classe 3 traité gris

Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?

Le bois fera l'objet d'un remaniement paysager. Une visite sur place afin de visualiser les arbres remarquables à conserver a été réalisée avec l'ONF. Il en a été de même pour les sujets à supprimer.
Des clairières seront aménagées, contraignant à supprimer quelques arbres de stature moyenne. Autour de ces clairières, une densification végétale sera réalisée grâce à des essences d'arbustes locales : genets, sureau, ajoncs, arbousier ou encore noisetier. L'objectif est de garder l'ambiance de bois afin d'offrir une expérience authentique aux vacanciers.

Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?

L'accès est réalisé depuis le camping existant. Les deux accès à cette voie ont été déterminés d'une part aux emplacements présentant le plus faible dénivellé, et d'autre part suivant les arbres remarquables répertoriés avec l'ONF.
La voirie sera réalisée en mélange terre pierre et recouverte de copeaux de bois.
Les cheminements piétons entre la voie centrale et les clairières utilisent le même traitement de sol.